



Fiche d'inscription BPJEPS

Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport

Spécialité animateur

Mention : Loisirs tous publics

Photo
d'identité

Identification du candidat *(remplir en lettres capitales)*

Nom de naissance :

Nom d'usage (épouse) :

Prénom :

Sexe : F ☐ M ☐

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse : N°

Voie :

Code Postal

Ville :

Tel domicile :

Tel mobile :

Mail :

Situation par rapport à l'emploi :

☐ Salarié(e)

☐ Etudiant(e)

☐ Sans emploi

☐ Demandeur d'emploi - N° identifiant :

Diplômes

(joindre obligatoirement la copie du diplôme)

☐ BAFA : en cours ☐ diplômé

☐ Diplômes (hors animation) :

.....

☐ Diplômes dans l'animation (CQP, BASE, BAPAAT, CPJEPS, BEATEP, BPJEPS...)

Indiquer la spécialité :

☐ UC du BPJEPS déjà obtenues *(fournir les justificatifs)* :

.....

Financement de la formation

☐ Parcours complet

☐ Parcours partiel : cochez les UC

☐ UC1

☐ UC2

☐ UC3

☐ UC4

Précisez votre mode de financement ou de cofinancement de la formation :

☐ OPCO – Contrat de professionnalisation

☐ CPF de transition

☐ OPCO – Contrat d'apprentissage

☐ CPF : Précisez le montant.

☐ OPCO – Pro A

☐ Pôle emploi

☐ Employeurs (plan de développement des compétences)

☐ Personnel

☐ Autre, précisez :

Les exigences préalables à l'entrée en formation

Cocher le cas dont vous relevez et fournir obligatoirement les pièces justificatives.

- ☐ Soit justifier d'une expérience d'animateur professionnelle ou non professionnelle auprès de groupe d'une durée minimale de 200 h au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.
- ☐ Soit justifier d'un diplôme ou d'une qualification permettant une dispense d'attestation de 200 h : BAPAAAT ; CPJEPS ; CQP « Animateur périscolaire » ; BAFA ; BAFA ; BPJEPS toutes spécialités ; Baccalauréat professionnel « service de proximité et vie locale » ; Baccalauréat professionnel agricole (toutes options) ; Brevet professionnel délivré par le ministère de l'agriculture (toutes options).

ET

- ☐ Être titulaire d'au moins une attestation de formation au secourisme suivante : PSC1, AFPS ou PSE1, PSE2 ; AFGSU de niveau 1 ou 2 ; STT (en cours de validité).
- ☐ Attestation de recensement et certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans.

Vous êtes en situation de handicap

Vous avez entre 15 et 20 ans : (merci de cocher la ou les cases correspondant à votre situation et nous transmettre un document officiel le justifiant)

- | | |
|---|---|
| ☐ RQTH | ☐ Prestation de compensation du handicap (PCH) |
| ☐ Allocation d'Education d'enfant handicapé (AEEH) | ☐ Projet de scolarisation précédent (PPS) |

Vous avez plus de 20 ans : (merci de cocher la ou les cases correspondant à votre situation et nous transmettre un document officiel le justifiant)

- | | | |
|-------------------------------|--|--|
| ☐ RQTH | ☐ Allocation aux adultes handicapés (AAH) | ☐ Carte mobilité inclusion mention « invalidité » |
|-------------------------------|--|--|

Ou si vous êtes bénéficiaire de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés à un autre titre (OETH)

- ☐ Victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10 %
- ☐ Titulaire d'une pension d'invalidité à condition que l'invalidité réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain
- ☐ Titulaire des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre
- ☐ Titulaire d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée aux sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service.

Règlement Général sur la Protection des Données

Conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)

- ☐ J'autorise Ifac à effectuer un traitement informatique des données personnelles de cette fiche de collecte aux seules fins de la bonne exécution du service Formation professionnelle à l'animation.

Si vous souhaitez exercer vos droits dans le cadre du RGPD, auprès de notre DPO (Délégué à la protection des données), vous pouvez le faire sur notre site Web : <http://www.ifac.asso.fr/Informations-legales>

Nom : Prénom :

Signature :

Liste des pièces à joindre

Tout dossier incomplet sera retourné.

- ☐ Le présent dossier de candidature avec une photo agrafée.
 - ☐ Curriculum vitae avec photo.
 - ☐ Copie très lisible de la carte d'identité ou du passeport ou de la carte de séjour (en cours de validité).
 - ☐ Attestations justifiant des expériences professionnelles ou bénévoles de 200 h minimum.
- OU**
- ☐ Copie des diplômes ou qualifications justifiant de la dispense des attestations d'expérience professionnelles ou bénévoles de 200 h minimum (voir ci-dessus les dispenses valables).
 - ☐ Attestation de formation au secourisme (voir ci-dessus les attestations valables).
 - ☐ Attestation de recensement et du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans.
 - ☐ Frais d'inscription de 35 € non remboursables par chèque à l'ordre de l'Ifac 92.
 - ☐ Annexe 1 du présent dossier, signée (document d'information relatif à l'honorabilité du candidat).

- ☐ Un dossier professionnel dactylographié de 6 pages minimums. **Il se compose de :**

1- La description des différentes expériences du candidat dans le domaine de l'animation (enfants, jeunes, autres publics) ou dans l'accompagnement des publics de l'animation. Ces expériences peuvent être dans un cadre professionnel ou bénévole.

Pour chaque expérience, le candidat doit décrire :

- Le contexte de l'expérience : dates de l'expérience, rôle et fonction occupée, caractéristiques du public et de la structure.
- L'ensemble des activités menées avec le public (qu'est-ce que le candidat a fait concrètement avec le public ?) La description doit être la plus précise possible. Elle doit permettre de mettre en avant les savoirs et les savoir-faire mobilisés pendant l'expérience.

2- L'explicitation de la motivation du candidat pour suivre la spécialité du BPJEPS choisie. Quel est le projet professionnel du candidat ? Comment la formation s'intègre dans ce projet ?

- ☐ **Pour les salariés :** attestation de l'employeur précisant les modalités de financement de la formation.

- ☐ **Pour les demandeurs d'emploi :** avis de prise en charge ou de refus de l'ARE demandé auprès de Pôle emploi.

Le dossier de candidature est à envoyer par voie dématérialisée via :

<https://ifac-asso.ymag.cloud/index.php/preinscription/>

ou en format papier au service Formation Professionnelle du site retenu.

Liste et coordonnées à la fin du présent dossier d'inscription.

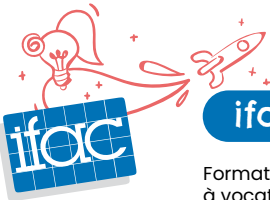
Contacts

Centre National de Formation Ifac 53 rue du RP C. Gilbert 92600 Asnières-sur-Seine	Sabine CANOVAS 01 46 88 10 42 sabine.canovas@dso.ifac.asso.fr
Ifac Val d'Oise 3 allée Hector Berlioz 95130 Franconville	Cécile SONGNE 01 34 44 21 90 cecile.songne@95.ifac.asso.fr
Centre de Formation Ifac Yvelines 31 avenue Duguay Trouin 78960 Voisins-le-Bretonneux	Isabelle MIOT 01 81 88 04 88 isabelle.miot@utidf.ifac.asso.fr
Centre de Formation Ifac Ouest 48 boulevard d'Angleterre 85000 La-Roche-sur-Yon	Martin BELAUD 02 51 62 73 33 martin.belaud@utno.ifac.asso.fr
Ifac Bourgogne 11 avenue de Paris 71100 Chalon-sur-Saône	Anne-Sophie LAGRANGE 03 85 42 58 50 ou 06 73 41 69 79 asophie.lagrange@utce.ifac.asso.fr
Centre de Formation Ifac Avignon Résidence Erasmus Bât 1, 2 Rue le Titien 84000 Avignon	Estelle CARRON 04 32 44 83 13 estelle.carron@utse.ifac.asso.fr
Ifac Marseille 10 rue des 3 frères Carasso 13004 Marseille	Estelle CARRON 04 32 44 83 13 estelle.carron@utse.ifac.asso.fr
Centre de Formation Ifac Rhône Parc de Lenn, 90 rue Frédéric Fays 69100 Villeurbanne	Guylaine TOULEMONDE 07.63.26.36.91 guylaine.toulemonde@utce.ifac.asso.fr

Récapitulatif de vos 200 h d'expériences professionnelles ou bénévoles dans l'animation (joindre les justificatifs) – Dupliquer la page si besoin.

Employeur ou organisme	Fonctions exercées (préciser si salarié ou bénévole)	Lieu d'exercice	Publics	Dates & durée JJ/MM/AA au JJ/MM/AA soit X mois

Ref : BP JEPS_LTP_FL25 janvier 2025



ifac-formation.fr

Formation, animation, conseil – Association à but non lucratif à vocation éducative, sociale et territoriale.

Conformément au règlement général sur la protection des données, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant un mail à l'adresse suivante : referent.rgpd@dsf.ifac.asso.fr



Obligations d'honorabilité et de déclaration des stagiaires en formation dans les métiers du sport

DANS LE SPORT

Les éducateurs sportifs « stagiaires » (en cours de formation) sont désormais tous soumis à l'obligation de déclaration quel que soit leur statut. Ces stagiaires doivent donc se déclarer auprès du préfet (dans les faits, du SD JES) de leur lieu principal d'activité article R. 212-87 du code du sport par la voie électronique via : <https://declaration-educateur.sports.gouv.fr>

Ces stagiaires « déclarants » devront fournir les pièces mentionnées à l'article A. 212-176 du code du sport. Le Préfet de département s'assure que les stagiaires déclarant leur activité n'ont pas fait l'objet d'une condamnation pour crime ou pour délit mentionné à l'article L. 212-9 du code du sport, en demandant aux services judiciaires nationaux un extrait du casier judiciaire (bulletin n°2).

Afin de s'assurer que la ou le stagiaire a effectivement respecté cette obligation, l'organisme de formation et la structure d'alternance peuvent lui demander de fournir son attestation de déclaration.

Vous devez par conséquent bien vérifier avant votre entrée en formation, que votre casier judiciaire ne vous empêche pas de travailler avec des mineurs, des publics fragilisés ou dans l'encadrement des activités physiques et sportives avec tous les publics.

DÉMARCHE D'EFFACEMENT

La démarche d'effacement du casier est une démarche personnelle, donc veuillez bien vérifier personnellement que votre casier est vierge. La demande d'effacement de condamnation du bulletin n°2 du casier judiciaire doit être écrite et présenter les motifs (projet professionnel).

L'effacement n'est pas possible pour les condamnations relatives à certains crimes et délits. La demande d'effacement ne doit pas être déposée avant l'expiration d'un délai de 6 mois après que la condamnation pénale soit devenue définitive. Elle doit être adressée au procureur de la République du tribunal qui a prononcé la condamnation (ou, en cas de plusieurs condamnations, au procureur du dernier tribunal concerné).

Par ailleurs conformément au décret N°2024-643 du 28 juin 2024, toute personne souhaitant intervenir auprès de mineurs de moins de 13 ans **devra fournir à son employeur ou à sa structure d'alternance en amont de son recrutement une attestation d'honorabilité**. Vous pourrez faire cette demande d'attestation d'honorabilité via le lien suivant : <https://honorabilite.social.gouv.fr/>

Je reconnais avoir pris connaissance de ces informations avant mon entrée en formation

NOM, Prénom :

Fait à : Le :

Signature :